

Observation 69 du 28/02/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien notamment en raison d'un dossier d'étude d'impact incompréhensible et non abouti, voire négligé qui nuira forcément à l'information du public et aux autorités décisionnaires :

Etudes acoustiques : document incompréhensible pour ceux qui ne travaillent pas dans ce domaine qui devrait être vulgarisé pour une compréhension par tous.

Poste source : trois possibilités sont évoquées, le promoteur n'indique pas celle qui est retenue.

Le poste source de Champagné-Saint-Hilaire localisé au lieu-dit « La Bluterie » à 11,9 km.
Le poste source de « Le Laitier » sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire à 13,8 km.
Le poste source de Saint-Laurent-de-Jourdes localisé au lieu-dit « Chez Guibes » à 14,1 km.

Le balisage nocturne des éoliennes E2 et E3 sera donc constitué :

Soit de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2000 cd), soit de feux spécifiques dit « feux sommitaux pour éoliennes secondaires » (feux à éclats rouges de 200 cd).

1. Quelle solution est retenue par le promoteur ? L'incidence est différente.

En conséquence, merci de rendre un avis défavorable.

Eric MARTINET